

## Consignes de tri : harmoniser pour simplifier

*Quelques 19 000 foyers de l'Est du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims vont être concernés par une harmonisation et une simplification des consignes de tri. En la matière, il n'y a aucune inquiétude à avoir. Explications.*

--

La Communauté urbaine du Grand Reims est née en 2017 du regroupement de huit communautés de communes et une communauté d'agglomération. En matière de tri des déchets, ces structures avaient des consignes différentes. Si, de 2017 à 2019, l'organisation générale de la collecte des déchets a été maintenue dans son ensemble telle qu'elle existait précédemment, **à compter du janvier 2020** les consignes de tri vont être harmonisées à l'échelle de toute la Communauté urbaine pour respecter un schéma national.

Pour 19 000 foyers du Grand Reims - soit ceux des pôles Nord Champenois, Vallée de la Suippe, Beine Bourgogne, Rives de la Suippe, Vesle et Coteaux - cette harmonisation des consignes entraînera la fin de l'utilisation **des bacs à couvercle bleu réservés aux papiers**.

### Quatre bonnes raisons

- 1** - Il semble en effet logique qu'une **même règle** de tri s'applique à tous les foyers d'un même territoire.
- 2** - En outre, la Communauté urbaine du Grand Reims engage en 2020 un **plan de modernisation de ses véhicules de collecte** des déchets. Les nouveaux véhicules seront adaptés à ces nouvelles consignes.
- 3** - Par ailleurs, ces nouvelles consignes de tri sont **conformes à la simplification nationale des schémas de collecte** ayant pour objectif d'aboutir à un seul et même mode de collecte pour tout le monde. Actuellement, la collecte effectuée auprès de quelques 87 % des foyers du Grand Reims est conforme à ce souci de simplification. L'harmonisation va donc concerner environ 13 % des foyers (ceux des pôles cités plus haut).
- 4** - Enfin, il faut savoir que les bacs papiers, sans roues, obligent les agents de la collectivité à les porter et les vider manuellement. Les nouvelles consignes vont entraîner une **amélioration des conditions de travail des agents**.

## Un seul bac jaune - Consignes de tri

À partir de janvier 2020, **seul le bac jaune demeurera en service**. Dans ce bac, il conviendra de déposer, en vrac, bien vidés et sans sac :

- bouteilles et flacons en plastique,
- emballages en métal,
- emballages en carton et briques alimentaires,
- tous les papiers.

## Éventuellement un nouveau bac jaune

Les foyers dotés d'un bac jaune sans roues des cinq pôles concernés par l'harmonisation des consignes de tri sont concernés par un changement de bac. L'actuel bac jaune, devenu trop petit pour contenir l'ensemble des déchets qu'il peut désormais recevoir, sera remplacé par un bac plus grand. Les services du Grand Reims procéderont **gratuitement à ce remplacement** au cours du premier semestre 2020, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Nord champenois : semaines 3 à 6,
- Vallée de la Suippe : semaines 7 à 10,
- Beine Bourgogne : semaines 11 à 14,
- Rives de la Suippe : semaines 15 à 19,
- Vesle et coteaux : semaines 20 à 25.

Tous les foyers concernés recevront un **courrier postal** leur annonçant, selon l'avancement de la campagne, une période plus précise de remplacement de leurs bacs jaunes. Ce courrier rappellera également les consignes de tri.

Ils devront alors **restituer l'actuel bac jaune** dont ils disposent (pour savoir comment procéder, voir ci-dessous « *Les questions que je me pose* »).

Durant la campagne de remplacement des bacs jaunes, les bacs encore à la disposition des foyers (jaune et bleu) seront collectés avec ou sans séparation des papiers.

## Fin des mini bacs bleus

Attention, lors de la campagne de remplacement des bacs jaunes, **les bacs bleus ne seront pas récupérés** par la Communauté urbaine du Grand Reims.

- Ils pourront être conservés dans le cadre d'un usage purement domestique (mais ne seront plus ramassés, bien sûr...).
- Ils pourront être déposés dans une des déchetteries du Grand Reims et suivront alors une filière de valorisation.

## Jours de ramassage

L'harmonisation des consignes de tri **ne modifie en rien les dates** de ramassage : le véhicule de collecte continuera de passer le même jour, à la même heure, avec le même équipage, selon le même circuit qu'actuellement.

## Les questions que je me pose...

*Si je ne suis pas présent pour récupérer mon nouveau bac jaune, que se passe-t-il ?*

Pas d'inquiétude ! Votre présence n'est pas nécessaire. Le courrier d'information que vous recevrez une à deux semaines avant le début des opérations vous rappellera qu'il suffit de laisser l'actuel bac jaune sur le trottoir et que les agents de la collectivité procéderont (gratuitement) à l'échange lors de leur passage.

*Si je dispose déjà d'un bac jaune, équipé de roulettes, mais qui est actuellement plein chaque semaine sans les papiers, comment vais-je faire ?*

Effectivement, ce bac jaune ne sera pas changé automatiquement. Dans ce cas, vous devrez contacter Tri-info (☎ : 03 26 02 90 90) et signaler votre cas. Votre demande sera prise en compte et le changement interviendra alors en même temps et dans les mêmes conditions que pour les autres bacs jaunes.

*D'autres villes ou communautés urbaines de France procèdent déjà au tri et à la collecte de l'ensemble des emballages plastique (bouteilles, pots de yaourt, emballages divers, etc.). Est-ce que la Communauté urbaine du Grand Reims va bientôt s'engager dans cette voie ?*

Le Grand Reims travaille à l'extension de ces consignes de tri sur l'ensemble de son territoire, d'une part, et à l'adaptation de ses outils (modernisation des centres de tri, par exemple), d'autre part. La mise en place de nouvelles procédures à cet effet est prévue pour le quatrième trimestre 2022.

*Ce mélange va dégrader la qualité du tri, nous allons moins bien trier !*

Le mélange des papiers ne va pas dégrader la qualité du tri. Les chiffres montrent que les deux systèmes se valent et le geste quotidien des habitants garde toute son importance et reste essentiel. Par contre, nous allons simplifier le geste qui sera le même sur tout notre territoire.

**Plus d'infos ? Tri-info au 03 26 02 90 90 !**